

Compte-rendu de séance du conseil municipal du 22 février 2022 à 19h00

Présents : Francis BETBEDER maire, Véronique COMETS, Laure LACAZETTE, Claudette BOUGAULT, Philippe MASSOT, Laurence RIVOT, Laurent SAINT-AUBIN, Magali LASARTE, Julien CLAVERIE, Laure SUSANNE, Daniel SIBERCHICOT, Laurie ARAMENDI

Secrétaire de séance : Laurence RIVOT

ORDRE DU JOUR

- *Compte-rendu de la séance du 28 janvier 2022
- *Aménagement d'une aire de jeu pour la petite enfance - dossier de demande de subvention
- *Création d'un comité consultatif dans le cadre du projet d'habitat alternatif pour personnes âgées
- *Renouvellement de l'adhésion au service de remplacement du Centre de Gestion
- *Clos de Milhouquet - participation financière de la commune pour la construction de 2 logements individuels par l'office public de l'habitat du département des Landes
- *Informations diverses

Point N°1 : Compte-rendu de la séance du 28 janvier 2022

M. Le maire fait remarquer que 2 petites erreurs sont à noter : au point N°3 il fallait écrire avant le 31 décembre et non avant Noël et qu'on dit gabion et non gamion .
A l'unanimité, le PV de la séance du 28 janvier 2022 est adopté .

Point N°2 : Aménagement d'une aire de jeux pour la petite enfance - Dossier de demande de subvention DETR

Arrivée de Roger Monréjeau à 19h10

Rapporteur : Véronique Comets

Du dernier atelier participatif découle une demande d'aménager une aire de jeux pour les jeunes enfants, en complément du pumptrack existant . La municipalité , par l'intermédiaire de Magali Lasarte et Laure Suzanne , a demandé 3 devis auprès d'entreprises spécialisées et a eu à ce jour 3 retours ; l'un d'un montant de 50504 euros HT et l'autre de 66932,65 euros HT .

Julien Lasarte précise que les devis ne sont pas signés .

Il ressort de ces projets que les jeux sont répartis en 3 zones selon l'âge des enfants , reliées entre elles par un chemin piétonnier , un sol amortissant sous forme de gazon synthétique .

Arrivée de Stéphane SIMON à 19h15

Le devis le plus cher prévoit la clôture autour de la zone des petits (obligatoire) ainsi que 2 bancs
Daniel SIBERCHICOT demande si des réalisations de tels projets par ces 2 entreprises ont été menées dans les environs : L. SUZANNE et M. LASARTE donne les exemples d'Anglet, Salies de Béarn, Saint Jean de Marsacq .

Arrivée de Franck BREDE à 19h30

Véronique COMETS précise que le choix entre les différentes propositions se fera après le prochain atelier participatif .

La DETR (Dotation d'équipement des territoires ruraux) doit être demandée avant le 28 février 2022 . Après des discussions sur le montant du devis à fournir, il est proposé un projet à 65000

euros HT, avec une DETR à un taux de 30%, le FIL de MACS à 20000 euros HT, la subvention CAF 3000 euros et donc les fonds propres de
A l'unanimité, le conseil émet un avis favorable pour cette demande de DETR .

Point N°3 : Création d'un comité consultatif

6 membres du Conseil ont reçu une chargée d'études de Soliha Landes le 1er février qui leur a présenté le déroulé de l'étude . De cette réunion est sortie une enqu^e destinée aux plus de 70 ans même si l'habitat inclusif est destiné aux plus de 60 ans , ce qui concerne 164 administrés .
M. Le maire propose un comité consultatif composé de 10 membres du conseil municipal (les 6 membres de la commission sociale à savoir F. BETBEDER, S.SIMON, P.MASSOT, C.BOUGAULT, L.RIVOT, L.ARAMENDI et V.COMETS, D.SIBERCHICOT, L.SAINT-AUBIN, L.LACAZETTE et de 10 personnes de la commune extérieures au Conseil Municipal proposées par M. Le maire .
Soliha propose donc un questionnaire sur les besoins sociaux des personnes concernées et parallèlement un architecte fait l'étude du bâtiment Buga .

Le compte-rendu doit être présenté en juillet 2022 .

D.SIBERCHICOT demande si dans le cas où nous confions la gestion de la location à SOLIHA est ce que SOLIHA choisira les locataires ? M. Le maire répond par la négative en rappelant qu'il faut être vigilant .

L.ARAMENDI demande qui seront les membres extérieurs à la municipalité , M. Le maire répond qu'il va proposer 10 personnes et qu'il donnera leur nom au prochain conseil municipal .

L.ARAMENDI demande pourquoi nous nous chargeons d'aller recueillir les réponses à l'enquête : il lui est répondu que SOLIHA qui a l'habitude de mener ces projets a conseillé cette façon de faire , que SOLIHA sait réaliser ce questionnaire et l'analyse des réponses .

Votes pour la création d'un comité consultatif : 1 vote contre (L.ARAMENDI) , 1 abstention (F.BREDE) , 13 votes pour .

Votes pour la nomination des personnes extérieures au conseil municipal : 1 vote contre (L.ARAMENDI), 1 abstention (F.BREDE), 13 votes pour .

Point N°4 : Renouvellement au service de remplacement du

Centre de Gestion

Ce service de remplacement est fait pour des besoins ponctuels tant au niveau secrétariat que des ATSEM , et pour en bénéficier il faut renouveler l'adhésion au service .

L.LACAZETTE fait remarquer que les CV proposés ne sont pas très nombreux .

D.SIBERCHICOT demande si MACS a un service de remplacement pour les communes de MACS: M. Le maire répond que malheureusement non .

Vote à l'unanimité du renouvellement d'adhésion au service de remplacement du Centre de Gestion

Point N°5 : Clos de Milhouquet - Participation pour 2

Tapez pour saisir le texte

logements sociaux

Le projet est porté par XL Habitat qui propose 2 logements sociaux sur le lot N°5 du Clos de Milhouquet qui est d'une surface de 500 m². Il s'agit de la construction de 2 T2 de SHON de 63 m² et de surface habitable de 49 m² chacun.

Le budget de cette opération est de 219773 euros HT, le loyer d'un T2 sera d'environ 340 euros mensuels. Le financement prévoit une participation financière de MACS à hauteur de 6000 euros pour les 2 logements et conformément aux status communautaires, la contribution de la commune atteignant 1/4 de la subvention communautaire est donc de 1500 euros pour les 2 logements.

F.BREDE demande si on peut proposer un locataire à XL Habitat, M. Le maire répond que quand il y a 4 logements sociaux, 1/4 est réservé à la commune mais dans ce cas précis où il n'y a que 2, cela ne sera sûrement pas possible.

Point N°6 : Informations diverses

L.ARAMENDI relate que de nombreux camions passent sur la route de l'Amour et s'inquiète des dommages. S.SIMON explique que ces camions transportent des cailloux nécessaires au remplacement de 2 pylônes électriques d'ENEDIS sur le site de Mirador. Il précise qu'en temps normal, un constat d'huissier est réalisé avant le début du chantier et à la fin du chantier mais dans ce cas précis, le constat préalable n'a pas été réalisé vu l'urgence des travaux. Il va donc le faire constater par MACS pour la prise en charge des réparations des dégâts.

Levée de séance à 20h30.